

CABINET

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE LA
DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

COMMUNIQUE

Le public Burkinabè est informé de l'ouverture au titre de l'année 2023, d'un test pour la mobilisation de trois mille (3000) Volontaires Adjointes de Sécurité au profit des treize (13) régions du Burkina Faso.

Les quotas déterminés par région et par province sont les suivants :

Région de la Boucle du Mouhoun : 180

- ✓ Province du Mouhoun : 90
- ✓ Province des Balés : 25
- ✓ Province de Banwa : 20
- ✓ Province du Nayala : 15
- ✓ Province du Sourou : 15
- ✓ Province de la Kossi : 15

-Région des Cascades : 82

- ✓ Province du Comoé : 67
- ✓ Province de la Léraba : 15

-Région du Centre : 1120

- ✓ Province du Kadiogo : 1120

-Région du Centre-Est : 158

- ✓ Province du Boulgou : 105
- ✓ Province du Koulpélogo : 13
- ✓ Province du Kouritenga : 40

-Région du Centre-Nord : 90

- ✓ Province du Sanmatenga : 55
- ✓ Province du Namentenga : 15

- ✓ Province du Bam : 20

-Région du Centre-Ouest : 120

- ✓ Province du Boulkiemdé : 70
- ✓ Province de la Sissili : 15
- ✓ Province du Sanguié : 20
- ✓ Province du Ziro : 15

-Région du Centre-Sud : 90

- ✓ Province du Zoundwéogo : 60
- ✓ Province du Bazèga : 15
- ✓ Province du Nahouri : 15

-Région de l'Est : 150

- ✓ Province du gourma : 90
- ✓ Province Komandjoari : 15
- ✓ Province du Kompienga : 15
- ✓ Province de la Tapoa : 15
- ✓ Province Gnagna : 15

-Région des Hauts-Bassins : 560

- ✓ Province du Houet : 505
- ✓ Province du Kéné Dougou : 35
- ✓ Province du Tuy : 20

-Région du Nord : 120

- ✓ Province du Yatenga : 70
- ✓ Province du Loroum : 15
- ✓ Province du Passoré : 20
- ✓ Province du Zondoma : 15

-Région du Plateau Central : 90

- ✓ Province de l'Oubritenga : 45
- ✓ Province du Ganzourgou : 25
- ✓ Province du Kourwéogo : 20

-Région du Sahel : 120

- ✓ Province du Séno : 70
- ✓ Province du Soum : 20
- ✓ Province du Yagha : 15
- ✓ Province de l'Oudalan : 15

-Région du Sud-Ouest : 120

- ✓ Province du Poni : 60
- ✓ Province du Nounbiel : 20
- ✓ Province du Ioba : 20
- ✓ Province de la Bougouriba : 20

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature audit test, les burkinabè des deux sexes âgés de 18 ans au moins et de 40 ans au plus, sachant lire et écrire en français.

Ils doivent jouir de leurs droits civiques, être de bonne moralité et remplir les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'accomplissement des missions assignées aux Volontaires Adjoints de Sécurité.

Les VADS en cours de réquisition, remplissant les conditions de candidature, peuvent prendre part au présent test de mobilisation.

Le candidat ne peut postuler que pour le compte d'une seule province

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont composés ainsi qu'il suit :

- Une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200F CFA adressée à Monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale de la Décentralisation et de la Sécurité et comportant le choix de la région et de la province ;
- Une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè en cours de validité ;
- Un extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif d'acte de naissance ;
- Un bulletin n°03 du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Un certificat de non grossesse pour les candidats de sexe féminin.

Les dossiers de candidature sont reçus aux jours, heures et lieux ci-après :

- Période de réception : **du 23 au 27 octobre 2023** ;
- Heures de réception : **08 heures à 14 heures** ;
- Lieux de réception :
 - **Région du Centre/Ouagadougou** : Palais de la jeunesse et de la culture Jean-Pierre GUENGANE, Stade Municipal et Maison du Peuple ;
 - **Région des Hauts-Bassins/Bobo-Dioulasso** : Haut-commissariat de la province du Houet et Stade WOBI ;
 - **Région du Centre-Nord /Kaya** : Haut-commissariat de la province du Sanmatenga ;
 - **Région du Centre-Ouest /Koudougou** : Haut-commissariat de la province du Boulkiemdé ;
 - **Autres régions** : Les Directions Régionales de la Police Nationale de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Centre-Est, du Centre-Sud, de l'Est, du Nord, du Plateau-Central, du Sahel et du Sud-Ouest.

Tout dossier incomplet sera purement et simplement rejeté.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le test se tient en deux (02) phases :

- une phase d'épreuve écrite de rédaction ; Les candidats sont informés que l'épreuve écrite de rédaction est administrée concomitamment à la réception et la validation du dossier.

Toute note inférieure à **07/20** est éliminatoire.

- une phase d'épreuves physiques et sportives qui consiste en une course de demi-fond de 800 mètres pour les candidats de sexe féminin et 1000 mètres pour les candidats de sexe masculin.

Toute note inférieure à **12/20** est éliminatoire.

Les épreuves physiques et sportives sont obligatoires et aucune dispense n'est acceptée, quel qu'en soit le motif.

Les lieux et dates de déroulement des épreuves physiques et sportives feront l'objet d'un communiqué ultérieur.

D- DISPOSITIONS DIVERSES

La participation des candidats aux épreuves physiques et sportives est conditionnée à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier ou une copie légalisée de ladite CNIB.

Les déclarations de perte de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè ne sont pas acceptées.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront soumis(e)s à une formation de deux (02) semaines.

Les candidat(e)s ayant suivi avec succès la formation seront soumis à des enquêtes de moralité avant d'être enrôlés en qualité de Volontaires Adjoins de Sécurité pour un contrat de volontariat d'un an renouvelable conformément aux dispositions de la loi n°034-2021/AN du 28 octobre 2021 portant volontariat au Burkina Faso.

Les listes d'attente seront valables pour toute la durée du contrat.

Ouagadougou, le 05 OCT 2023



Emile ZERBO

Magistrat

Chevalier de l'Ordre de Mérite Burkinabè

